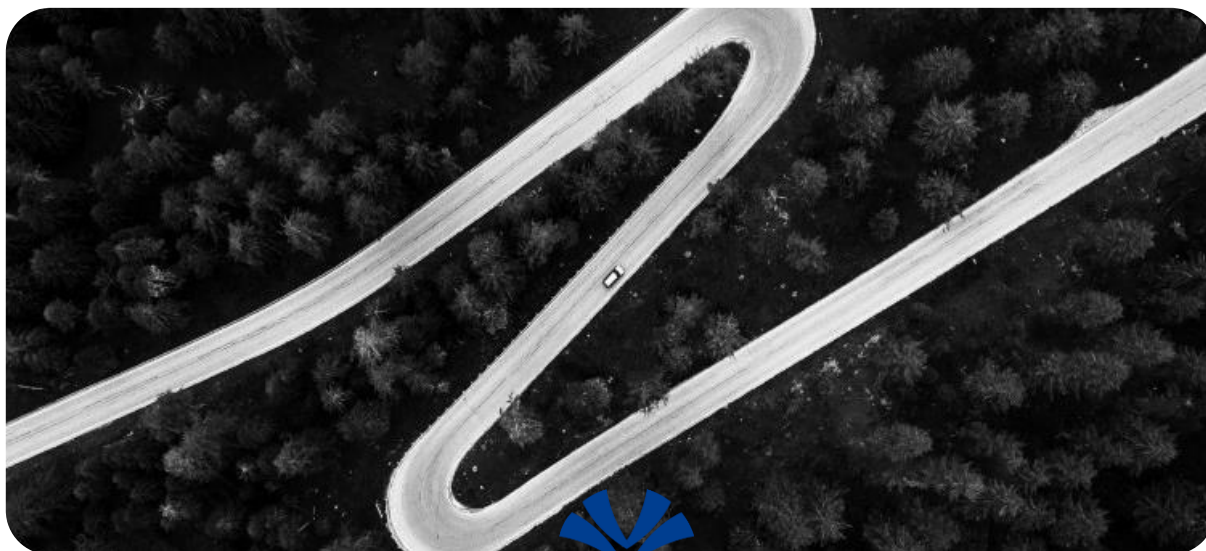




DORVAL CONVICTIONS

Rapport de gestion annuel au 29/12/2023

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Société de gestion : Dorval Asset Management

Dépositaire : CACEIS Bank France

Commissaire aux comptes : KPMG



Sommaire

- 1 – Rapport de gestion
- 2 – Annexe SFDR
- 3 - Attestation du commissaire au compte



I. Caractéristiques générales

Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'€STR capitalisé (code Bloomberg OIESTR Index) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg SX5T) sur la durée de placement de 3 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

- **Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la Société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Cet OPC est classé « Article 8 » selon cette classification.

- **Information sur la prise en compte par la Société de Gestion des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité :**

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de Gestion sur les facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »), à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont prises en compte.

Par ailleurs, les enjeux ESG intégrés dans le processus d'investissement sont détaillés dans la politique d'investissement de ce prospectus. Le détail des engagements ESG de la Société de Gestion est disponible dans les politiques relatives à l'investissement responsable disponibles sur son site Internet : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

Le détail des informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales est disponible en annexe.

- **Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :**

Le Règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la

prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Dorval AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Classification SFDR	Proportion minimum d'investissements durables au sens de SFDR hors liquidités et dérivés de couverture	Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés avec la taxonomie de l'UE ?			Ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
		Pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE	Part minimale des investissements dans les activités transitoires	Part minimale des investissements dans les activités habilitantes	
Article 8	20%	0%	0%	0%	Oui

Indicateur de référence : 50% de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg OIESTR Index) et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (Code Bloomberg SX5T) calculé dividendes nets réinvestis.

Cet indicateur de référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

Profil de risque : De manière générale, la valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée due à la composition de son portefeuille. Néanmoins, la stratégie de gestion a pour objectif de maintenir un niveau global de volatilité en moyenne inférieur à celui des marchés d'actions. Il est rappelé que la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence et que le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire : la performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de son indice de référence.

Actif net du fonds au 29/12/2023 : 156,521,022.83 €

29/12/2023	Part R (FR0010557967)	Part I (FR0010565457)	Part N (FR0013299187)	Part Q (FR0013392222)
VL	156.41€	1,773.31€	96.74€	121.08€

Nombre de parts	954,495.721	1,744.247	42,093.92	443.49
Actif net	149,302,033.10€	3,093,106.51€	4,072,185.01€	53,698.21€

Valorisation : quotidienne - Date de création : 31/12/2007

1. Contexte économique et financier

Au cours des premières semaines de l'année 2023, la persistance de l'inflation et la résilience de l'économie conduisent les investisseurs à réviser nettement à la hausse leurs anticipations de taux d'intérêt. Le retournement est frappant. Accusés il y a peu par de nombreux commentateurs d'ignorer le message ferme des banques centrales contre l'inflation, les marchés seraient-ils en train d'aller trop loin dans l'autre sens ? En Europe, les marchés monétaires anticipent que la BCE portera son taux à plus de 3,5% à l'été.

C'est dans ce cadre qu'interviennent les déboires de la banque américaine SVB, spécialisée dans les start-ups de la Silicon Valley. Une victime collatérale de la rapidité du resserrement monétaire et du krach obligataire de 2022 mais également de son business modèle de banque de dépôt des start-ups alors que la bulle spéculative dans ce secteur se dégonfle depuis plus de deux ans. La crise des banques régionales américaines et les conditions inhabituelles du rachat de Crédit Suisse par UBS ont conduit les investisseurs à se réfugier sur les obligations d'Etat. Les grandes banques sont beaucoup mieux capitalisées qu'en 2008, mais la porosité du système financier oblige les banques centrales à intervenir. Ainsi, les banques US sont venues en masse utiliser la fenêtre de liquidité ouverte par la Fed, empruntant plus de 300 milliards de dollars à la banque centrale, un record depuis 2008.

Provoqués en grande partie par les hausses de taux d'intérêt des grandes banques centrales, les déboires actuels de certaines institutions financières militent pour un net ralentissement ou même un arrêt (temporaire ?) du processus de resserrement monétaire. La BCE a certes poursuivi la hausse de ses taux (+50 points de base en mars), mais la tonalité a changé. La banque centrale intègre désormais la question de la stabilité financière dans sa communication. De son côté, la Fed a relevé ses taux de 25 points de bases. Désormais, les taux Fed anticipés pour la fin de l'année passent de plus de 5,5% le 8 mars à 4%-4,50%.

Malgré de bons chiffres d'inflation en Europe et aux Etats-Unis au mois de mai, la Réserve fédérale américaine et la BCE sont restées fermes. Jerome Powell laisse la porte ouverte à une ou deux hausses de taux supplémentaires d'ici la fin de l'année, et les commentaires de Mme Lagarde suggèrent que le taux des dépôts à la BCE pourrait bientôt grimper à 4%, contre 3,5% aujourd'hui. Positionnés depuis plusieurs mois sur un scénario de pic prochain puis de baisse des taux d'intérêt à partir de la fin de l'année, les marchés obligataires ont été pris à revers, surtout sur la partie courte de la courbe des taux.

En baisse depuis le printemps 2021, le climat des affaires dans l'industrie mondiale est récemment passé en territoire négatif, avec des PMI en dessous du niveau de 50. Une analyse du cycle des stocks suggère que le point bas pourrait être atteint au cours des mois qui viennent.

Sauf choc externe, on voit donc se dessiner les conditions d'une stabilisation progressive du cycle industriel grâce à la baisse des stocks et au soutien à la demande que la désinflation favorise (gains de pouvoir d'achat). On observe déjà cet effet demande sur les indices récents de confiance des consommateurs, qui remontent aux Etats-Unis comme en Europe. La solidité des marchés du travail constitue aussi un facteur de soutien qui diminue les risques sur la demande. Dans ce scénario, le cycle industriel mondial pourrait toucher un point bas au cours de l'été 2023.

Les investisseurs sont aux prises avec des raisonnements circulaires : ils sont moins pessimistes sur l'économie, ce qui fait remonter les taux d'intérêt réels..., ce qui finit par les rendre nerveux au sujet de la croissance future. Malgré la baisse de l'inflation, les rendements des obligations d'Etat ont récemment atteint de nouveaux plus hauts dans ce cycle. A ce stade, le niveau atteint par les taux à long terme ne constitue cependant pas une menace pour la valorisation des actions.

L'inflation fond désormais à vue d'œil. Cette tendance améliore à la fois les perspectives de taux d'intérêt et les perspectives économiques, ce qui favorise les marchés des actions.

Les mouvements des marchés financiers au 4^e trimestre 2023 ont confirmé que l'inflation restait, pour les investisseurs, « l'autre nom du risque ». Les excellents chiffres d'inflation en zone euro et aux Etats-Unis ont donc logiquement conduit à une remontée des cours des actifs risqués. Au mois de novembre, l'inflation de la zone euro, déjà bien orientée depuis plusieurs mois, s'est presque effondrée, à +2,4% en glissement annuel. Hors alimentation et énergie, l'inflation « core » reste un peu plus élevée à +3,6% en glissement annuel, mais les évolutions des 3 et 6 derniers mois sont très favorables.

Pour le moment, les bourses mondiales restent fortement corrélées aux marchés obligataires, comme elles le sont depuis le milieu de l'été. Notons cependant que les actions commencent à faire un peu mieux que les obligations souveraines depuis début novembre, ce qui nous semble logique. Sauf récession, il sera difficile pour les obligations souveraines, dont les rendements restent bas par rapport au monétaire, de faire mieux que les actions. De plus, les baisses désormais plus probables de taux d'intérêt à court terme en 2024 pourraient n'avoir que peu d'effets sur les taux à long terme, la courbe des taux se redressant alors. Enfin, dans un scénario de croissance mondiale modérée sans inflation, les actions bénéficient à la fois des moindres craintes sur les taux d'intérêt et d'une plus grande confiance dans la pérennité de la croissance.

Jerome Powell a annoncé le 13 décembre que même si l'idée d'une nouvelle hausse des taux ne pouvait être complètement exclue, c'était désormais le timing et l'ampleur de la baisse des taux qui allaient animer les discussions internes à la Réserve fédérale. Confirmant son pivot, il précise que la Fed n'attendra pas un retour de l'inflation à 2% en glissement pour baisser les taux, car elle doit être préventive. Avec des taux à près de 5,5%, une inflation sous-jacente probablement déjà proche de 2% et l'impact économique attendu de la plus forte hausse des taux depuis le début des années 80, la Fed considère que sa politique est clairement restrictive, ce qui se justifie de moins en moins. A une exception près, la quasi-totalité des membres de la Fed considère désormais que les taux d'intérêt rebaisseront en 2024, de 50 à 100 points de base pour la majorité d'entre eux. Les marchés vont maintenant plus loin, escomptant une baisse de 125 à 150 points de base. Cette différence est cependant habituelle, et son ampleur est dans la moyenne de ce que nous observons depuis le début de l'année. Ces anticipations vont bien entendu continuer à subir l'influence des données macroéconomiques et des commentaires des membres de la Fed. Sauf choc, le pivot de Jerome Powell devrait cependant contribuer à ancrer les anticipations du côté de l'optimisme. Enfin, le fait que l'inflation ait quasiment disparue malgré une économie dynamique encourage les investisseurs à anticiper de fortes baisses de taux de la Fed si l'économie venait à ralentir comme prévu par le consensus en 2024. C'est le retour du fameux « Fed put ».

Comme d'habitude, les marchés financiers ont d'ailleurs surtout écouté le message de la Fed. Les changements de la politique monétaire américaine restent en effet le guide suprême des marchés financiers mondiaux. Après les bonnes nouvelles et les hausses rapides des marchés des dernières semaines, une consolidation est certes possible. Sauf choc, l'appétit pour le risque devrait cependant rester soutenu. Selon l'indicateur compilé par Goldman Sachs, il n'a d'ailleurs pas encore atteint des niveaux extrêmes.

2. Politique d'investissement

Premier semestre 2023

Janvier : En ce début d'année les marchés ont poursuivi leur ascension de façon soutenue au regard d'indicateurs économiques faisant état d'une activité économique résiliente et d'une désinflation en cours laissant entrevoir un scénario de soft Landing de l'économie et de moindres tensions obligataires dans l'immédiat. Ce scénario nous pousse donc à maintenir un taux d'exposition élevé de plus de 71 % en actions européennes. Dans un tel contexte, les publications de résultats des sociétés devraient continuer à soutenir les marchés dans les prochaines semaines.

Février : Au cours du mois le marché a poursuivi son avancé en saluant les signaux de résilience de l'économie mondiale laissant entrevoir la réalisation d'un atterrissage en douceur de l'activité économique. Par ailleurs l'inflation marque progressivement le pas avec la fin des

goulots d'étranglement liée à la réouverture de l'économie après la crise du covid et en conséquence des politiques restrictives des banques centrales. Les premiers succès de la lutte pour la maîtrise de l'inflation sont par nature les plus faciles à obtenir. La question qui se posera est le niveau de l'inflation final acceptable par les autorités monétaires. Pour le moment les premiers résultats en provenance des entreprises continuent de soutenir la tendance haussière du marché. Nous avons pris une partie de nos bénéfices tactiquement en ramenant notre taux d'exposition de plus de 80 % à 66 % environ.

Mars : Au cours du mois nous avons connu la faillite de différentes banques régionales américaines et la reprise de la banque en difficulté Crédit Suisse par son concurrent UBS. Nous entrons dans une séquence de marché où la lutte contre l'inflation par une remontée très rapide des taux a des conséquences sur la stabilité financière du système bancaire pour les acteurs les plus mal gérés. Suite à la crise financière de 2008, les banques de la zone Euro ont considérablement renforcé la solidité de leurs bilans pour faire face à ce type d'événements. Dans ce contexte où nous gardons un biais positif, nous avons réduit progressivement notre taux d'exposition à 57,40 % en réduisant le poids de certaines valeurs comme Vinci, Schneider ou encore BNP et par la couverture de vente de futures. Nous avons reculé de 0,98 % dans un marché en hausse de 1,14 %

Avril : Au cours du mois, les effets de la hausse très rapide des taux d'intérêt commencent à se faire sentir sur les acteurs économiques les plus fragiles ou les plus endettés. Ainsi, nous assistons à la poursuite des faillites des plus petites banques régionales américaines. La Fed, très impliquée dans la gestion de cette crise, organise les reprises de ces établissements par des grands du secteur présentant une grande solidité. En Europe, nous avons pu assister à la reprise de Crédit Suisse par UBS. Précisons que les banques de la zone euro apparaissent comme plus solides que leurs homologues américaines. C'est pourquoi le marché a si bien résisté face à ces annonces. Sur le front de l'inflation, la fin des goulets d'étranglement sur les chaînes de production réduit les tensions existantes et laisse entrevoir un début de ralentissement de la hausse des prix. Ces facteurs militent toujours pour un ralentissement de la croissance, de son ampleur dépendra la tenue du marché. Nous conservons toujours comme scénario central celui d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale à un moment où la Chine autorise la réouverture de son économie après un confinement très difficile. Notre taux d'exposition est donc proche de 57%.

Mai : Au cours du mois, les marchés européens ont légèrement consolidé après leur bonne tenue depuis ce début d'année. En effet, les discussions et débats politiques entre démocrates et républicains aux États-Unis sur le relèvement ou non du plafond de la dette américaine a dominé l'actualité. Pour autant, le recul de l'inflation continue sa poursuite en raison de la fin des goulets d'étranglement dans la production, du recul des matières premières, conjugués aux premiers effets des politiques monétaires moins accommodantes des banques centrales. Dans ces conditions, nous avons dépassé le pic de l'accélération de l'inflation permettant la réduction des pressions sur les marchés obligataires. Nous restons donc proche des 57% de taux d'exposition aux actions alors que l'économie mondiale semble plus résiliente qu'attendue avec une inflation en décline.

Juin : Au cours du mois, soutenus par plusieurs statistiques économiques, les marchés européens laissent entrevoir un possible atterrissage en douceur de l'activité mondiale. Les chiffres d'inflation marquent en effet un net ralentissement en parallèle d'une économie mondiale plus résiliente qu'attendue. Ainsi les différents indices des marchés européens terminent ce premier semestre sur des plus hauts. Dans ce contexte, le taux d'exposition en actions européennes a été porté à 69%. Nous pensons que la période qui s'ouvre à nous demeure une phase de transition d'ajustement des prix des différents actifs, consécutive à la hausse très forte et rapide des taux partout dans le monde. Ce repricing en cours des actifs devrait rester favorable aux marchés d'actions en Europe.

Second semestre 2023

Juillet : Au cours du mois, les marchés européens ont rejoint leurs plus hauts. En effet, ils ont salué les chiffres de croissance qui démontrent que le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale devient de plus en plus probable d'autant que l'inflation recule progressivement. Par ailleurs, la saison des publications de résultats devrait être globalement satisfaisante dans un tel contexte. Le recul de l'inflation en cours permettra une meilleure

tenue de la consommation en redonnant un peu plus de pouvoir d'achat aux ménages sur les prochains mois. Nous restons donc pleinement investis. Le fonds Dorval Convictions a progressé de près de 1.4% en juillet, faisant ainsi mieux que son indice de référence (composé de 50% de l'indice €STR capitalisé et de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 DNR).

Août : Au cours du mois écoulé, les marchés européens se sont effrités sous l'effet de prises de bénéfices. En effet, un certain nombre d'opérateurs sont plus prudents sur le niveau de l'activité mondiale liée au ralentissement chinois, conséquence directe de la crise immobilière locale. Simultanément, les derniers chiffres économiques publiés sur l'Europe laissent entrevoir la poursuite du ralentissement de l'activité européenne, qui reste toutefois plus résiliente que les anticipations du début d'année faites par le consensus. Par ailleurs, l'économie américaine est restée très résiliente. Sur le front de l'inflation, le recul a eu lieu relativement vite d'une façon générale dans le monde avec la normalisation de la production post-Covid. Concernant le niveau d'activité en zone euro, nous continuons de penser que le pouvoir d'achat des ménages va continuer à s'améliorer en raison de la désinflation et du niveau élevé de leur épargne. Nous traversons une phase de marché temporaire, à la recherche d'un équilibre entre niveau des taux d'intérêt et croissance attendue. A ce stade, le niveau de valorisation des marchés d'actions européennes paraît avoir intégré de nombreux risques. Notre taux d'exposition aux actions européennes est proche des 100%.

Septembre : Au cours du mois, les marchés européens ont connu des prises de bénéfices liées à la hausse des taux d'intérêt consécutives aux publications de bons chiffres d'activités économiques. Par ailleurs l'inflation mondiale poursuit sa décrue mais à un rythme moins soutenu. Dans ce contexte, la remontée du prix du pétrole a pu faire peur à certains opérateurs sur le front de l'inflation. La résilience de l'économie américaine a beaucoup surpris et a renforcé le sentiment que l'inflation conserverait un rythme durablement soutenu. Ainsi le scénario économique dit d'atterrissage en douceur semble être en mesure de s'imposer. Le discours de la BCE et de la Fed laisse entrevoir la fin de la hausse des taux courts visant à juguler l'inflation. Nous sommes entrés dans la triple normalisation des taux longs, des budgets ainsi que dans le jeu de l'offre et la demande après la perturbation de la crise sanitaire. Cette normalisation générale passe par le repricing des différentes valeurs d'actifs sur l'ensemble des marchés.

Octobre : Au cours du mois d'octobre, les marchés ont été chahutés en raison des tensions obligataires dans le sillage de la hausse du pétrole conjugué à de nouveaux conflits au Moyen-Orient. De ce fait, de nombreux investisseurs sont restés dans l'expectative ou à l'écart des actions si l'on en juge par la faiblesse des transactions quotidiennes sur les marchés européens. Dans ce contexte, pour gérer notre risque, nous avons réduit tactiquement notre taux d'exposition en actions à 57%. Toutefois, nous maintenons une exposition à ce niveau en raison de la valorisation des actions qui semblent assez attractives. La publication des résultats des entreprises est partagée selon les secteurs mais globalement ces résultats devraient rester satisfaisants. Le ton adopté par les banquiers centraux va conditionner la tenue du marché pour les prochaines semaines. Notons que le recul de l'inflation se poursuit mais à un rythme plus modéré, ce qui milite pour le maintien plus longtemps des taux à ce niveau sans doute.

Novembre : Au cours du mois de novembre, les marchés ont été bien orientés en raison de la poursuite de la désinflation mondiale à un rythme plus soutenu qu'anticipé. Ainsi, la détente de la prime de risque sur les marchés financiers s'est poursuivie d'autant plus que les dernières publications des résultats d'entreprises en Europe sont restées globalement satisfaisantes. Le scénario d'atterrissage en douceur de l'activité économique en Europe s'est donc renforcé dans l'esprit des investisseurs, qui reprirent le chemin d'une allocation plus favorable aux actions. Nous avons porté pour notre part l'exposition actions à 75% pour capter la hausse des marchés européens dans le cadre de notre gestion flexible. Nous anticipons une poursuite d'un rallye de fin d'année au regard d'une valorisation des actions plutôt raisonnable.

Décembre : La désinflation et les anticipations de ralentissement modéré de l'économie mondiale ont porté les actifs risqués en cette fin d'année. L'Europe termine l'année en nette hausse portée par les perspectives d'assouplissement de la politique monétaire. Ce contexte a été favorable à la stratégie du fonds qui a maintenu un niveau d'exposition élevé aux actions. Les valeurs industrielles, technologiques, financières et de consommation discrétionnaire contribuent fortement à la performance sur le mois. Nous avons introduit un panier de petites



et moyennes valeurs qui présentent un mix croissance-valorisation dorénavant plus attractif que les grandes valeurs. Les attentes sur 2024 restent très prudentes pour la zone euro. Pour autant, nous estimons que l'activité pourrait surprendre favorablement dans les mois à venir, notamment portée par une remontée des salaires réels. Nous maintenons en conséquence une exposition forte aux actions.

3. Performances et statistiques du fonds au 29 décembre 2023

■ Part R

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part R	2.93%	6.55%	0.74%	9.79%	9.79%	12.02%	11.99%	23.96%	56.41%	3.86%	2.29%	2.17%	2.84%
Indicateur de référence	1.76%	4.75%	2.68%	12.64%	12.64%	19.87%	35.01%	43.87%	33.92%	6.24%	6.19%	3.71%	1.84%
Ecart	1.17%	1.80%	-1.94%	-2.84%	-2.84%	-7.85%	-23.02%	-19.91%	22.49%	-2.38%	-3.90%	-1.53%	0.99%

Performances nettes calendaires													
	2023 - YTD	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	
Fonds - Part R	9.79%	-8.95%	12.06%	0.11%	-0.13%	-15.30%	13.81%	2.41%	9.36%	2.52%	15.76%	10.87%	
Indicateur de référence	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	2.29%	3.80%	2.41%	10.65%	7.38%	
Ecart	-2.84%	-4.74%	0.96%	0.65%	-13.37%	-9.14%	9.38%	0.12%	5.56%	0.11%	5.11%	3.50%	

■ Part I

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part I	2.99%	6.76%	1.15%	10.67%	10.67%	14.54%	16.18%	33.41%	77.88%	4.64%	3.05%	2.93%	3.81%
Indicateur de référence	1.76%	4.75%	2.68%	12.64%	12.64%	19.87%	35.01%	43.87%	51.52%	6.24%	6.19%	3.71%	2.73%
Ecart	1.24%	2.02%	-1.53%	-1.97%	-1.97%	-5.32%	-18.83%	-10.45%	26.36%	-1.60%	-3.15%	-0.78%	1.07%

Performances nettes calendaires													
	2023 - YTD	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	
Fonds - Part I	10.67%	-8.22%	12.77%	0.75%	0.67%	-14.64%	14.55%	3.16%	10.09%	3.41%	16.53%	11.51%	
Indicateur de référence	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	2.29%	3.80%	2.41%	10.65%	7.38%	
Ecart	-1.97%	-4.00%	1.66%	1.29%	-12.57%	-8.48%	10.12%	0.86%	6.28%	1.00%	5.88%	4.13%	

■ Part N

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part N	2.96%	6.64%	0.90%	10.13%	10.13%	12.92%	13.42%	-	-3.26%	4.14%	2.55%	-	-0.55%
Indicateur de référence	1.76%	4.75%	2.68%	12.64%	12.64%	19.87%	35.01%	-	25.34%	6.24%	6.19%	-	3.81%
Ecart	1.20%	1.89%	-1.78%	-2.50%	-2.50%	-6.95%	-21.58%	-	-28.60%	-2.10%	-3.64%	-	-4.35%

Performances nettes calendaires													
	2023 - YTD	2022	2021	2020	2019	2018	-	-	-	-	-	-	-
Fonds - Part N	10.13%	-8.68%	12.28%	0.28%	0.16%	-15.09%	-	-	-	-	-	-	-
Indicateur de référence	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-2.50%	-4.47%	1.18%	0.82%	-13.08%	-8.93%	-	-	-	-	-	-	-

■ Part Q – date de création 31/12/2018

Performances depuis création	Performances 2023
+21.08%	+11.45%



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Indicateur de référence : 50% €STR capitalisé + 50% Euro Stoxx 50 NR.*

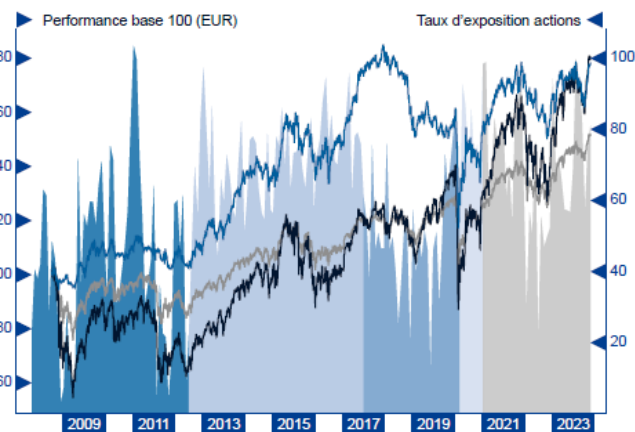
EVOLUTION DU TAUX D'EXPOSITION

Ce graphique illustre depuis la création du fonds sur l'échelle de droite le taux d'exposition mensuel du fonds aux actions lors de 5 périodes boursières distinctes : le temps des crises (2008-2011), la reflation sous l'époque de Mario Draghi (2012-T3 2017), la maturité du cycle économique (T4 2017 à mars 2020), la pandémie de Covid-19 (avril à décembre 2020), la reprise post-Covid (2021). Sur l'échelle de gauche est affichée la performance du fonds, celle de son indicateur de référence ainsi que la performance du marché actions européennes représenté par l'Euro Stoxx 50 DNR. Touchant les bornes 0% en actions lors des événements de Lehman Brothers et ceux de la crise de l'Euro à l'été 2011, Dorval Convictions a également été investi à 100% à plusieurs reprises notamment en début d'année 2017.

Expositions actions

- Le temps des crises
- La reflation Draghi
- Maturité du cycle
- Pandémie de Covid-19
- Reprise post-Covid

Performance DORVAL CONVICTIONS Part I
Performance Indicateur de référence
Performance EuroStoxx 50 NR

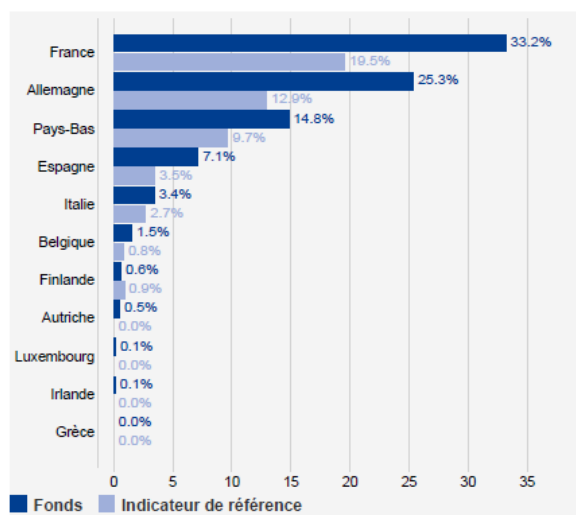


ANALYSE DE RISQUE

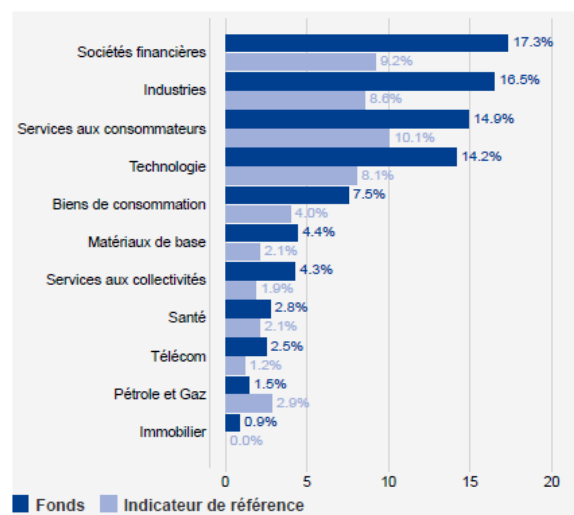
Ratio	1 an	3 ans	5 ans
Ratio de Sharpe	0.72	0.39	0.19
Bêta	1.30	1.02	1.21
Alpha	-0.10	-0.03	-0.08
Ratio d'information	-0.54	-0.39	-0.53
Volatilité - Part I	10.29	9.50	14.10
Volatilité indicateur	7.63	8.39	10.72
Volatilité Euro Stoxx 50	15.33	16.75	21.32

Ratio	Valeur	Date
Gain maximum enregistré	96.17%	du 10/10/2008 au 22/01/2018
Perte maximale enregistrée	-36.67%	du 22/01/2018 au 18/03/2020
Délai de recouvrement	-	jours
Fréquence de gain	56.45%	par mois

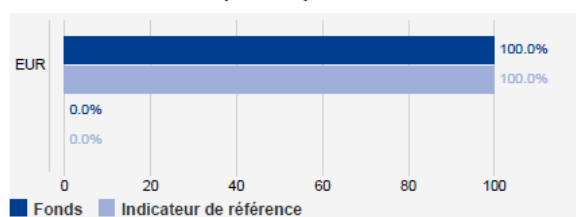
Répartition géographique *



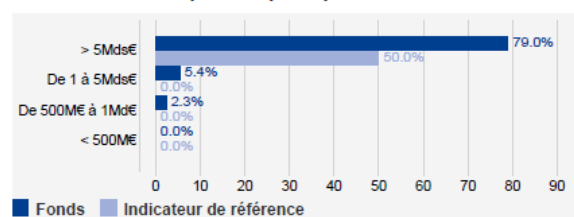
Répartition sectorielle *



Répartition par devise



Répartition par capitalisation *



* Pourcentage du portefeuille investi en actions titres vifs hors dérivés

II. Dispositions particulières

Classification : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'€STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg SX5T)) sur la durée de placement de 3 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Indicateur de référence : 50% de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (Code Bloomberg SX5T) calculé dividendes nets réinvestis.

▪ **Rappel concernant ces références :**

L'€STR (European Short Term Rate) est un nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la Banque centrale européenne (BCE), qui remplace progressivement un autre taux court, l'EONIA, depuis le 2 octobre 2019.

L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro.

Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs Banques européennes.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu.

L'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA (La BCE en est exemptée).

Euro Stoxx 50 NR (EUR) : indice reprenant les 50 valeurs les plus représentatives de la cote de la zone Euro, parmi les plus importantes capitalisations boursières. Il est calculé dividendes nets réinvestis. (Code Bloomberg : SX5T Index). L'indice est calculé par Stoxx et est disponible sur le site www.stoxx.com.

L'administrateur de l'indice, Stoxx Ltd (autorité de supervision : Federal Financial Supervisory Authority (BaFin) – DEBA) est enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (article 2 (22)) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

III. Stratégie d'investissement

▪ **Stratégies utilisées**

Le Fonds s'appuie sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué d'actions européennes, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Il est décliné en périmètre d'investissement (2263 émetteurs) puis périmètre investissable (1781 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance

et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. Les données chiffrées sont au 30/06/2023.

La construction et la gestion du Fonds combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions françaises et européennes
2. Une sélection de valeurs qui s'appuie sur trois natures de convictions combinables :
 - a. Conviction directionnelle qui peut passer par un adossement de tout ou partie de l'actif à l'indice de référence en titres vifs de l'indice et/ou en futures (positions acheteuses ou vendeuses)
 - b. Convictions autour de thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) que dans la conjoncture (valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
 - c. Convictions autour de titres retenus pour leur intérêt propre

Dans les trois cas et a fortiori pour le dernier, les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après

3. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères, également décrite ci-dessous

Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de « styles de gestion » des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille. Le solde du portefeuille est investi en produits monétaires et en produits de taux, afin de sécuriser le capital et réduire la volatilité globale du portefeuille.

Il est rappelé que la gestion spécifique des compartiments du marché obligataire et du marché du crédit ne constitue pas la finalité de l'objectif de gestion.

La notation des valeurs combine trois analyses, chacune fondée sur un ensemble de critères :

1. Une analyse financière
2. Une analyse extra-financière
3. Une analyse du tandem « dirigeants / entreprises »

Chaque analyse est révisée a minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'événements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

La note synthétique issue de ces trois analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds.

▪ L'analyse financière

Sur le plan financier, les gestionnaires concentreront leurs investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon eux, les perspectives de croissance et la valeur réelle de la société. En conséquence, la méthodologie de sélection des valeurs repose sur une analyse qualitative et quantitative des éléments financiers passés et prospectifs, fondés sur les estimations des équipes de gestion selon l'approche « GARP » (« croissance à prix raisonnable »).

Les principaux critères pris en compte relevant de l'analyse financière, sont (exemples) :

- La croissance des bénéfices
- Le « Price Earnings to Growth », c'est-à-dire le PER de l'action rapporté à la croissance des bénéfices attendue
- La valeur d'entreprise rapportée à son bénéfice avant impôts et taxes (EBIT) et/ou à son bénéfice avant impôts, taxes et dotations aux amortissements et aux provisions (EBITDA)

A partir de ces critères, une note financière est attribuée pour chaque valeur et permet leur appréciation relative au sein du portefeuille. Cette note est une des composantes de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.

▪ L'analyse extra-financière

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement.

La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme deuxième composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille.

Pour réaliser ces deux étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- Enjeux environnementaux :
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
 - Enjeux sociaux :
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits
- Enjeux de gouvernance :
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données¹. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. Le pilier « Gouvernance » représente a minima 50% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de Dorval Asset Management.

Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

¹ Le détail des informations sur les fournisseurs de données utilisés est disponible dans le code de transparence de Dorval Asset Management disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion² de Dorval Asset Management
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) en cohérence avec la politique de gestion des controverses³ de Dorval Asset Management
- L'exclusion de 20% de l'univers d'investissement est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers (cf. ci-dessous), selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E (enjeux environnementaux), S (enjeux sociaux) et G (enjeux de gouvernance). Les émetteurs ayant une note environnementale ou sociale inférieure à 10 ou une note de gouvernance inférieure à 30 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 40. La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management des émissions souveraines⁴. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que Dorval Asset Management et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Signataires du Pacte Mondial de l'ONU** : pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Parallèlement, la performance extra-financière du Fonds sera appréciée à travers la publication d'autres indicateurs environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance tels que (liste évolutive et non exhaustive) :

- **Note ESG** : notation extra-financière selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management.
- **Intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires)** : quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1⁵ et 2⁶ (émissions directes) par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Cet indicateur ne tient pas compte du Scope 3⁷ (émissions indirectes).
- **Objectifs de réductions des émissions de carbone** : pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

² La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

³ La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁴ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (<https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>)

⁵ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

⁶ Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

⁷ Les émissions de scope 3 concernent les émissions émises indirectement lors des différentes étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

- **Promotion de la diversité** : pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Taux d'indépendance du Conseil d'Administration** : pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

▪ **L'analyse du tandem « dirigeants / entreprises »**

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie enfin sur une analyse fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs au dirigeant, à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance. La Société de Gestion a défini 4 grands profils de managers : « les dauphins », « les parachutés », « les bâtisseurs » et « les héritiers » :

- « Dauphins » : ces dirigeants ont débuté dans la société qu'ils dirigent aujourd'hui ; dans la majorité des cas, ils ont plus de 10 ans d'expérience dans l'entreprise à un poste de direction dans un contexte international
- « Parachutés » : ils se voient confier le pouvoir à l'occasion d'une crise ; ces dirigeants sont à la tête d'un vivier de sociétés en retournement
- « Bâtisseurs » : véritables créateurs de niche, ils ont la capacité de détecter une ou plusieurs opportunités de croissance à long terme
- « Héritiers » : ils ont un lien familial avec le bâtisseur et assument la direction opérationnelle de l'entreprise ; ils démarrent souvent avec un déficit d'image qui n'est pas toujours justifié et sont souvent accompagnés dans leurs initiatives par un manager expérimenté

La méthode d'évaluation des dirigeants est construite à partir de l'analyse du parcours professionnel, du profil managérial et au travers de contacts directs réguliers. Les gérants évaluent les managers selon 5 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : qualités de « développeur » et qualités de « gestionnaire ».

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « développeur » et « gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / expérience et réseau relationnel / connaissance de l'environnement concurrentiel	Charisme / capacité à s'entourer / track record
	Capacité d'exécution / culture de la marge
Maîtrise de la croissance	Implication dans le capital / convergence d'intérêts

La note « Managers » est la troisième composante de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.

▪ **Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la Société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Cet OPC est classé « Article 8 » selon cette classification.

- Information sur la prise en compte par la Société de Gestion des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité :

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de Gestion sur les facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »), à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont prises en compte.

Par ailleurs, les enjeux ESG intégrés dans le processus d'investissement sont détaillés dans la politique d'investissement de ce prospectus. Le détail des engagements ESG de la Société de Gestion est disponible dans les politiques relatives à l'investissement responsable disponibles sur son site Internet : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

Le détail des informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales est disponible en annexe.

- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le Règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Dorval AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Classification SFDR	Proportion minimum d'investissements durables au sens de SFDR hors liquidités et dérivés de couverture	Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés avec la taxonomie de l'UE ?			Ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
		Pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE	Part minimale des investissements dans les activités transitoires	Part minimale des investissements dans les activités habilitantes	



Article 8	20%	0%	0%	0%	Oui
-----------	-----	----	----	----	-----

▪ Description des actifs utilisés

L'allocation cible est de 50% en actions et 50% en produits de taux mais peut varier en fonction des conditions de marché et des opportunités qui peuvent s'offrir au gérant.

• Actions ou titres de capital et valeurs assimilées :

Le Fonds peut être exposé de 0 à 100% sur les marchés d'actions.

○ Caractéristiques des actions ou titres de capital détenus :

- Valeurs négociées sur les marchés réglementés
- Actions émises quasi exclusivement par des sociétés européennes
- Actions de sociétés non européennes, de sociétés de pays émergents de l'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie, seront détenues à titre accessoire et au maximum à hauteur de 10% de l'actif global.
- Actions de sociétés cotées dans une autre devise que l'Euro seront détenues jusqu'à un maximum de 40% de l'actif global
- Actions appartenant à tous secteurs économiques
- Actions de capitalisations petites, moyennes ou grandes
- Actions achetées par le FCP ne font pas spécialement partie de l'indice de référence.

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le Fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut être investi de 0 à 100% sur les marchés de taux.

○ Caractéristiques des produits de taux détenus :

- Obligations ou titres de créances négociables ;
- Le FCP peut détenir des obligations convertibles.

○ Titres au minimum de notation Investment grade (BBB-). La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. Les titres composant le portefeuille répondent à des contraintes de « rating » (notation) telles que décrites ci-après : notation Standard & Poor's ou équivalent.

○ La fourchette de sensibilité des titres détenus sera comprise entre 0 et 6.

Il est rappelé que la gestion spécifique des compartiments du marché obligataire et du marché du crédit ne constitue pas la finalité de l'objectif de gestion, la part des produits de taux étant détenue pour limiter la volatilité globale du portefeuille.

• Actions ou parts d'autres OPC :

Le Fonds peut détenir des parts ou actions d'OPC (OPCVM ou FIA) ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif :



OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européen*	X
Fonds d'investissement à vocation générale de droit français*	X
Fonds professionnels à vocation générale de droit français respectant le droit commun sur les emprunts d'espèces (pas + de 10%), le risque de contrepartie, le risque global (pas + de 100%) et qui limitent à 100% de la créance du bénéficiaire les possibilités de réutilisation de collatéraux*	
FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance et si un échange d'information a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers*	
Placements Collectifs de droit français ou FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger remplissant les conditions de l'article R 214-13 du code monétaire et financier*	
Fonds d'investissement de droit européen ou de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers (article 412-2-2 du RGAMF)	
OPCVM ou FIA nourricier	
Fonds de Fonds (OPCVM ou FIA) de droit français ou européen détenant plus de 10% en OPC	
Fonds professionnels à vocation générale ne respectant pas les critères de droit commun ci-dessus	
Fonds professionnels spécialisés	
Fonds de capital investissement (incluant FCPR ; FCPI ; FIP) ; et Fonds professionnels de capital investissement	
OPCI, OPPCI ou organismes de droit étranger équivalent	
Fonds de Fonds alternatifs	

* Ces OPCVM / FIA / Fonds ne pourront eux-mêmes détenir plus de 10% de leur actif en OPCVM/FIA/Fonds.

Les OPC et fonds détenus par le Fonds pourront être gérés par Dorval Asset Management ou l'une des sociétés de gestion du groupe BPCE ; dans ce dernier cas, il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée.

- Instruments financiers dérivés :

En fonction des anticipations des gérants sur l'évolution des marchés actions, dans le but de protection ou de dynamisation de la performance, le FCP pourra avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés.

L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Fonds, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).



Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Options sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Swaps												
Actions												
Taux												
Change												
Indices												
Change à terme												
Devise (s)												
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation (certificats, bons de souscription, ...) : Uniquement et à titre temporaire si les valeurs détenues sont amenées à émettre ce type d'instruments.



Nature des instruments utilisés	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
Actions									
Taux									
Change									
Indices									
Bons de souscription									
Actions	X					X	X		
Taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables									
Obligations convertibles	X	X	X	X	X	X	X		
Obligations convertibles contingentes	X	X	X	X	X	X	X		
Produits de taux callable									
Produits de taux puttable									
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré									
Titres négociables à moyen terme structuré									
EMTN structuré									
Credit Link Notes (CLN)									
Autres (A préciser)									

- **Dépôts :**
Ces opérations peuvent être utilisées, dans la limite de la réglementation, pour la rémunération de la trésorerie suivant leur niveau de rémunération comparé aux autres produits monétaires.
- **Emprunts d'espèces :**
Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

- Acquisition et cession temporaire de titres :
Néant.
- Contrats constituant des garanties financières :
Néant.
- Effet de levier :
Le FCP a un effet de levier de 2.
Le Fonds pourra utiliser l'effet de levier, dans la limite de 100% de l'actif net pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.

IV. Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions de la zone Euro.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du Fonds sont principalement les suivants :

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la Société de Gestion. Il existe un risque que la Société de Gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

- **Risque de perte en capital**

Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

- **Risque actions**

La valeur liquidative du Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse au regard de l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. De plus, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché et baisser davantage que les grandes capitalisations en période de stress.

- **Risque lié à la taille de capitalisation**

Le fonds peut être exposé sur un ou plusieurs marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres coté en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc en être affectée.

- **Risque de marché**

La valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions.

- **Risque de change**

Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de la valorisation du Fonds.

La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Le porteur résident de la zone Euro peut avoir à supporter ce risque de change jusqu'à hauteur de 40% du Fonds.

- **Risque de taux**

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille Fonds est positive, une hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du Fonds. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du Fonds.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque d'investissement sur les marchés émergents**

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions de pays émergents de l'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie. L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers**

Le Fonds peut s'exposer sous forme synthétique à des instruments de taux et/ou d'indices actions jusqu'à une fois son actif net. L'utilisation des produits dérivés sur marchés organisés peut exposer la valeur liquidative à des variations dues aux fluctuations des marchés des sous-jacents.

- **Risque de durabilité**

Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le processus d'investissement du Fonds inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessus afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

V. Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act Of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une "US person", selon la définition de la réglementation américaine "Regulation S". Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux "US persons" et/ou à toute entité détenue par une ou plusieurs "US persons" telles que définies par la réglementation américaine "Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)".

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, la souscription des parts de ce Fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout

organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

En dehors de ces exceptions, les parts du Fonds sont définies telle que :

- **Part R : Tout souscripteur.**
- **Part I : Strictement réservée aux investisseurs institutionnels ou aux contreparties éligibles définies par la Société de Gestion.**
- **Part N : Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :**
 - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas)
 - ou :
 - Fournissant un service de :
 - Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2
 - Gestion individuelle de portefeuille sous Mandat
- **Part Q : Réservée aux fonds de Dorval Asset Management ou aux collaborateurs de Dorval Asset Management.**

Ce FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent une valorisation de leur capital, via un véhicule investi de manière flexible en actions et produits de taux, visant à surperformer l'indice de référence sur une durée de 3 ans minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait ou non de prendre des risques.

Il est fortement recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier suffisamment tous ses investissements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

VI. Mécanisme de plafonnement des rachats « Gates »

La société de gestion pourra mettre en œuvre des Gates permettant dans des circonstances exceptionnelles de marché, d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ainsi, la société de gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisés sur une même valeur liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité de traitement des porteurs de parts.

Le dispositif de « Gates » mis en place permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives. Tel que précisé à l'article 3 du Règlement du Fonds, la périodicité de calcul de la valeur liquidative étant quotidienne, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions / dernier actif net d'inventaire calculé) de l'actif net est atteint. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats s'étend sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

L'ensemble des modalités de calcul sont disponibles dans le prospectus du fonds.



VII. Commission de mouvements et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.dorval-am.com

VIII. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles L533-16 et R533-22 du Code Monétaire et Financier, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou au siège social.

IX. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Depuis février 2023, la gestion collective de Dorval AM a délégué l'exécution de ses ordres à Natixis Tradex, société appartenant au groupe Natixis IM.

NTEX est une banque prestataire de services d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (« ACPR ») en vue de fournir les services de RTO, d'exécution d'ordres pour compte de tiers et de négociation pour compte propre limitée aux opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres.

Dorval AM s'appuie donc sur la politique de meilleure exécution et de meilleure sélection de Natixis Tradex disponible sur le lien suivant : <https://www.tradex-solutions.natixis.com/sites/default/files/pictures/pdf/site/Politique%20de%20s%C3%A9lection%20et%20d'ex%C3%A9cution%20des%20ordres%20Mai%202023.pdf>

X. Informations relatives aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

XI. Information sur les critères sociaux, environnementaux, et la qualité de gouvernance (art. L. 533-22-1 et D. 533-16-1 CMF)

La politique d'investissement pour le Fonds intègre des critères extra-financiers liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G). Dorval Asset Management applique également une politique d'exclusion à l'ensemble de sa gestion collective.

La démarche de Dorval Asset Management en matière d'approche ESG est consultable sur son site internet : https://www.dorval-am.com/fr_FR/notre-approche-esg.

XII. Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

- Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

- Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

XIII. Règlement SFTR

Non applicable

XIV. Rémunération

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management a pour objet, d'une part, de décrire la Politique de Rémunération telle qu'elle est appliquée au sein de Dorval Asset Management et, d'autre part, de répondre aux exigences en termes de documentation et de transparence figurant dans la Directive européenne 2014/91/EU (« UCITS V Directive ») dans le cadre de son statut de société de gestion et dans la Directive européenne 2011/61/EU (« AIFM Directive ») dans le cadre son statut allégé AIFM.

Ces informations sont disponibles sur le site web <https://www.dorval-am.com/informations-reglementaires/> et une copie papier de ces informations peut être obtenue gratuitement sur demande.

La Politique de Rémunération de Dorval AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs, de principes spécifiques applicables à la Population Identifiée⁸ par UCITS V et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs.

Dorval Asset Management respecte les principes des Directives et les lignes directrices de l'ESMA (« European Securities and Market Authority »), telles que publiées le 11 février 2013 et le 31 mars 2016, d'une manière et dans une mesure qui est adaptée à sa taille et à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités.

Il est à noter que cette politique s'inscrit dans le cadre de la Politique de Rémunération définie par Natixis.

La Politique de Rémunération est un élément stratégique de la politique de Dorval Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché et intègre un dispositif de fidélisation des collaborateurs clés via de potentielles attributions gratuites d'actions (AGA).

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

⁸ Conformément aux dispositions réglementaires, la Population Identifiée de Dorval Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable ⁹.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle afin d'encadrer le poids de la performance strictement financière ou ponctuelle.

1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs de gestion.

Ainsi, dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée.

La Population Identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

De plus, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés et préalablement identifié dans les analyses extra-financières du modèle « **Drivers**¹⁰ », l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

2. Gouvernance des rémunérations

Les principes généraux et spécifiques de la Politique de Rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines.

La RCCI de Dorval Asset Management a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la Politique de Rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de Population Identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gérants.

⁹ Dans l'ensemble du document, la rémunération variable individuelle, que son acquisition et son paiement soient immédiats ou différés, correspond à la notion de bonus de performance.

¹⁰ Drivers : Dorval Responsible Investment, EnviRonmental and Sustainable - méthodologie de notation extra financière interne

Dorval Asset Management est une Société Anonyme à Conseil d'administration. La présente Politique de Rémunération est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de Dorval Asset Management.

Dorval Asset Management s'est dotée d'un Comité des rémunérations en 2015. Il se tient annuellement et il est composé des membres du Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dont une majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management. Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines de Dorval Asset Management participent également à ce Comité.

Il a pour objet de :

- veiller au respect des principes de rémunération applicables à la société de gestion ;
- superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération (approuver, modifier, respecter) ;
- élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et sur les rémunérations variables au-delà d'un certain seuil que Dorval Asset Management déterminera au préalable ;
- superviser la rémunération des responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - le système de rémunération prend bien en compte toutes les catégories de risques, de liquidité et les niveaux des actifs sous gestion ;
 - la politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa Politique de Rémunération, comprenant la Population Identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de Dorval Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur général de Dorval Asset Management est proposée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management puis présentée à la Direction générale de Natixis Investment Managers et enfin au Comité des rémunérations de Natixis. Elle est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération de la RCCI de Dorval Asset Management est déterminée par la Direction générale de Dorval Asset Management ; elle est contrôlée, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de Natixis Investment Managers et entérinée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et le Comité des rémunérations de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique effectués par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et/ou par le Comité des rémunérations de Natixis.

Lors de l'attribution des rémunérations variables, la liste nominative des personnes concernées, les montants attribués ainsi que la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instruments financiers, sont conservés et archivés par la société de gestion.

Dorval Asset Management revoit annuellement les principes généraux de cette politique et effectuera une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés (cf. chapitre 3. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable).

3. Dispositions en matière de transparence

Dorval Asset Management communique sur les principales caractéristiques de la Politique de Rémunération auprès de son personnel et des souscripteurs des OPC de manière détaillée au travers des DIC, prospectus et rapports annuels des fonds.

Les éléments utiles concernant la Politique de Rémunération sont diffusés dans les états financiers ou sous la forme d'une déclaration indépendante.

4. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle réalisé par la RCCI consiste à vérifier que la Politique de Rémunération est établie de façon à s'aligner sur la stratégie économique et les objectifs à long terme, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds sous gestion et sur ceux des investisseurs, le tout dans une gestion saine et maîtrisée du risque.

La RCCI de Dorval Asset Management intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflits d'intérêts.

Enfin, l'ensemble de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'audit interne de Natixis Investment Managers.

5. Rémunération versée au titre de l'année 2023

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Masse salariale 2023	4 581 756 €
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2022	1 068 471 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023	88 794 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023	108 479 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023	24 783 €
Total des effectifs concernés	34

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Masse salariale 2023 de l'ensemble du Personnel Identifié	3 795 164 €
Dont Masse salariale des Cadres supérieurs	2 696 673 €
Total de l'ensemble du Personnel Identifié	18



XV. Evènements en cours de période

Les modifications suivantes ont été apportées à la documentation réglementaire du fonds au 30 septembre 2023 :

- 1- Modification du pourcentage d'investissement durable pour le passer de 100% à 90% en précisant que c'est par rapport à l'actif net (et non pas hors liquidité et dérivés de couverture)
- 2- Modification de l'indicateur Intensité carbone : il s'agit de M\$ et non pas de MEUR (cité dans la partie "analyse extra-financière" du paragraphe sur les stratégies utilisées)
- 3- Mise en place d'un mécanisme de gates avec un seuil à 5%
- 4- Modification de l'univers d'investissement pour lequel la date des données sources a été mise à jour
- 5- Modification du taux d'alignement des investissements à la taxonomie : 5% au lieu de 0%

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : Dorval Convictions

Identifiant d'entité juridique : 969500Y9G9JQ7WT2XK36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,47% d'investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance de façon continue sur ces deux indicateurs extra-financiers par rapport à son univers d'investissement, ce qui a été le cas lors de l'exercice :

- **Signataires du Pacte Mondial de l'ONU** : pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Le Fonds suit également les indicateurs extra-financiers additionnels suivants :

- **Intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires)** : quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1¹ et 2² (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Cet indicateur ne tient pas compte du Scope 3³ (émissions indirectes).
- **Objectifs de réductions des émissions de carbone** : pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Promotion de la diversité** : pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Taux d'indépendance du Conseil d'Administration** : pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Note ESG** : au travers de la notation extra-financière définie par la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié

¹ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

² Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

³ Les émissions de scope 3 concernent les émissions émises indirectement lors des différentes étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

		Evaluation ESG		
Indicateur	Définition	Fonds	Univers	Δ
Intensité carbone (tCO ₂ e/M\$ de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Le Scope 3 n'est pas pris en compte.	85.2	112.1	-24%
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	98%	56%	1.7x
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	98%	47%	2.1x
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	86%	68%	1.3x
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	94%	47%	2.0x
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	87%	27%	3.2x

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

	73.9				
	ESG	E	S	G	Couverture
Fonds	73.9	80.6	68.2	75.5	100%
Univers d'investissement	62.3	63.8	53.5	69.4	100%
Ecart en %	+19%	+26%	+27%	+9%	+0%

Couverture : Calculée en pourcentage de l'actif hors liquidités

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Définition	Evaluation ESG			Couverture		Evaluation ESG N-1 & N-2			
		Fonds	Univers	Δ	Fonds	Univers	2022		2021	
							Fonds	Univers	Fonds	Univers
Intensité carbone (tCO ₂ e/M\$ de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Le Scope 3 n'est pas pris en compte.	85.2	112.1	-24%	100%	93%	186.2	148.7	180.4	146.6
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	98%	56%	1.7x	100%	94%	97%	56%	94%	55%
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	98%	47%	2.1x	100%	100%	96%	51%	94%	47%
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	86%	68%	1.3x	100%	100%	84%	74%	86%	73%
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	94%	47%	2.0x	100%	77%	77%	36%	65%	26%
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	87%	27%	3.2x	100%	100%	87%	38%	86%	39%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds visait à investir a minima 20% de son actif net dans des investissements durables⁴. Ces investissements s'inscrivent de fait dans la stratégie de gestion et permettent de contribuer à la réalisation de la performance extra-financière recherchée par ce Fonds.

Au 29/12/2023, le Fonds détenait 66,47% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Toutes les valeurs de l'univers d'investissement ont été évaluées au regard des incidents négatifs principales (Principal Adverse Impacts – « PAI »), à travers 6 des 14 indicateurs principaux caractérisant une incidence négative en matière de durabilité. Ces 6 indicateurs ont été intégrés dans la méthodologie de notation extra-financière propriétaire de Dorval Asset Management au cours de l'exercice. Il s'agit des indicateurs suivants :

- Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2 et 3)
- Exposition au secteur des énergies fossiles
- Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE

⁴ La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse https://site-dorval-production.s3.fr-par.scw.cloud/uploads/Definition_investissement_durable_Dorval_AM_a66592cdc3.pdf

- Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)
- Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)

Les 8 autres ont été intégrés début 2023 dans le modèle propriétaire de Dorval Asset Management.

Là encore, le système de notation est conforté par les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de Dorval Asset Management.

L'application du système de notation extra-financière et des politiques d'exclusion et de gestion des controverses est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Concrètement, à chaque indicateur « PAI » correspond un malus qui sanctionne la notation extra-financière des émetteurs concernés.

Tous les émetteurs qui, à travers la note extra-financière qui leur est attribuée, ne respectent pas les seuils minimaux sur les piliers environnementaux et sociaux (en plus des minima fixés sur le pilier de gouvernance et sur la note de synthèse ESG) sont exclus de l'univers d'investissement au même titre que toutes les valeurs frappées par l'application des politiques de gestion des controverses et d'exclusion de la société de gestion.

A l'inverse, toutes les valeurs reconnues comme « investissement durable » bénéficient de bonus sur les piliers environnementaux et sociaux, en plus du pilier de gouvernance.

Au global, au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement sont exclues de l'univers éligible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les politiques d'exclusion⁵ et de gestion des controverses⁶ strictes assurent l'adéquation des investissements avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Concrètement, une société considérée comme non-conforme à ces principes sur la base des données utilisées ne pourrait être investie.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant sa politique ISR et d'exclusions sectorielles et/ou les autres piliers de son approche d'investissement responsable. Ces derniers sont détaillés dans la déclaration relative à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité de la société de gestion (la « Déclaration de prise en compte des PAI »). Au 29/12/2023, la méthodologie propriétaire de notation ESG intègre les principales incidences négatives via un système de bonus/malus de manière à influencer sur les décisions d'investissement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Top 10 Actions Positions actives	Pays	Secteur	Poids	
			Fonds	Indice
ASML HOLDING	Pays-Bas	Technologie	7.1%	4.3%
SAP AG	Allemagne	Technologie	4.2%	2.2%
SIEMENS AG	Allemagne	Industries	4.1%	2.0%
VINCI	France	Industries	3.3%	1.1%
L'OREAL	France	Biens de consommation	2.9%	1.7%
ALLIANZ	Allemagne	Sociétés financières	2.9%	1.5%
BMW	Allemagne	Services aux consommateurs	2.9%	0.5%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	France	Industries	2.7%	1.6%
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	2.6%	1.4%
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	2.6%	1.1%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Source : rapport mensuel Dorval Convictions au 29/12/2023

⁵ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁶ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 66,47%.

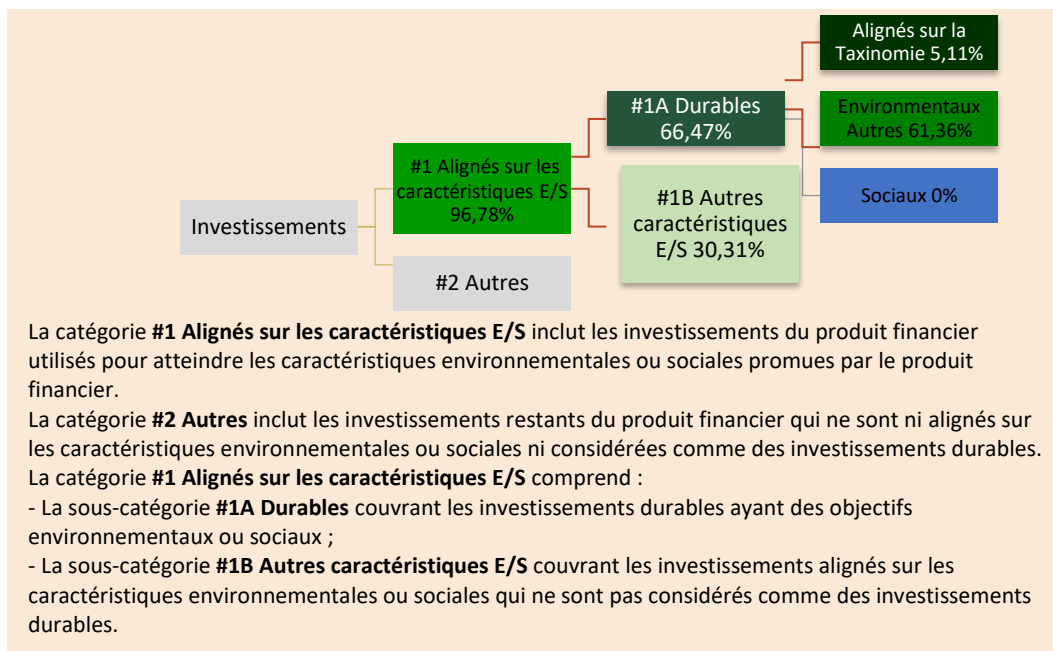
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs **spécifiques**.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cf. graphique ci-dessus sur les principaux investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

5,11% des investissements durables ayant un objectif environnemental était aligné sur la Taxonomie de l'Union européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

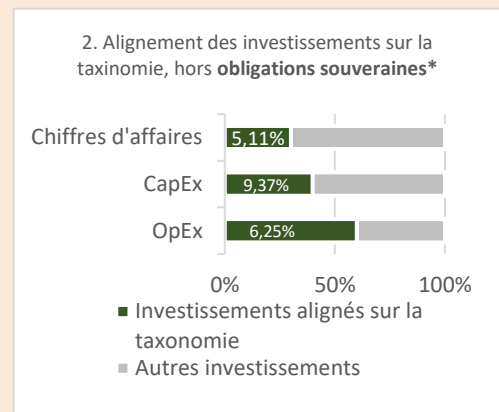
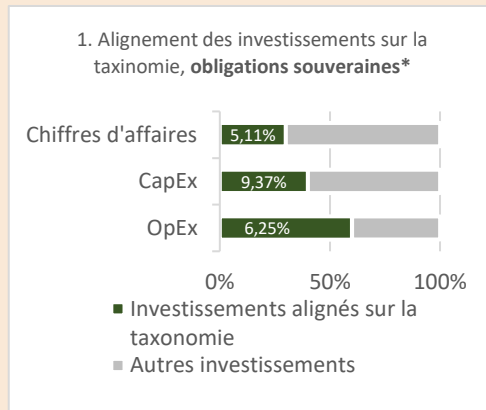
Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur la part d'investissement dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE au cours de l'exercice précédent.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les Activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des Investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur une part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

NA

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

61,36% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'Union européenne.

● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

0%

● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » sont des TCN et des OPCVM.

Les investissements en TCN respectent l'appartenance des émetteurs à la liste des valeurs éligibles ESG de Dorval AM et

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

permettent une rémunération attractive de la trésorerie du fonds. Par ailleurs, la partie investie en OPCVM répond à une diversification de la gestion.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Dans le cadre de son engagement individuel en tant qu'actionnaire, Dorval Asset Management, au nom de Dorval Convictions, a participé à 100% des assemblées générales des sociétés dans laquelle elle a investi, correspondant à 1177 résolutions votables.

Dorval Asset Management a également pris part à 15 engagements collaboratifs au cours de l'exercice (se référer au rapport d'engagement disponible sur le site pour le détail) dont les suivantes :

1. Participation à trois campagnes dirigées par le CDP en 2023. Ces campagnes avaient pour objectif d'inciter les entreprises sélectionnées par le CDP à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs communications.
2. Dorval Asset Management s'est associée à l'association française de la gestion financière pour le lancement d'un groupe de travail sur les plans de transition. Le but est d'analyser des plans de transition climat tout en intégrant les enjeux sociaux dans la transition du business model de l'entreprise et élargir l'analyse de la transition aux autres dimensions de l'ESG dans un second temps. Dorval Asset Management, en tant que membre du groupe de travail du plan transition, a soutenu l'élaboration d'un papier de position.
3. Dorval Asset Management a participé à la réponse de Natixis Investment Managers (NIM) à la consultation pour la refonte du Label ISR. En effet, le Comité pour la refonte du Label ISR a sollicité le maximum de parties prenantes, dont les équipes de Natixis, afin de réagir à ses propositions pour assurer la qualité du label et des fonds labellisés. Dans ce cadre-là, Tristan FAVA a participé aux échanges organisés par NIM concernant la revue du Label ISR.
4. En octobre 2023, par l'intermédiaire de la plateforme collaborative des PRI, Dorval Asset Management s'est allié pour la deuxième année consécutive aux côtés d'autres investisseurs dans le cadre de la campagne Sprint Net Zero initiée par Trusteam finance. Cette campagne visait à inciter plus d'une trentaine d'entreprises à prendre des engagements en faveur du Net Zero, à travers la mise en place d'objectifs de réduction de leurs émissions de carbone ainsi que leurs validations auprès du SBTi. Dorval Asset Management a contribué à l'initiative en tant que co-signataire auprès de 20 sociétés, 6 en liste prioritaire : Assystem, Gaztransport et technigaz, Schlumberger Limited, Trigano, Infotel et LeNobleAge, et 14 en liste renforcée : Adyen, Tractor Supply Company, Airbus, Alstom, ENI, Faurecia, M6, Pernod-Ricard, Renault, Stellantis, Total, Vallourec, Allianz et Vonovia. Le Groupe M6 a communiqué fin décembre s'être accordé sur un plan de transition crédible à l'horizon 2025.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement DORVAL CONVICTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
DORVAL CONVICTIONS
1, rue de Gramont - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement DORVAL CONVICTIONS

1, rue de Gramont - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DORVAL CONVICTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 10/06/2024 17:57:20



Isabelle Bousquie
Associé

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	151 661 953,29	168 051 610,90
Actions et valeurs assimilées	135 785 883,42	136 282 547,53
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	135 785 883,42	136 282 547,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	13 457 479,03
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	13 457 479,03
Titres de créances négociables	0,00	13 457 479,03
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	15 695 169,87	18 110 364,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 695 169,87	18 110 364,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	180 900,00	201 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	180 900,00	201 220,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 682 438,40	1 611 518,76
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 682 438,40	1 611 518,76
COMPTES FINANCIERS	4 052 230,94	17 442 972,38
Liquidités	4 052 230,94	17 442 972,38
TOTAL DE L'ACTIF	157 396 622,63	187 106 102,04

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	157 299 668,05	181 142 894,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 444 469,33	2 995 304,49
Résultat de l'exercice (a,b)	1 665 824,11	2 066 084,49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	156 521 022,83	186 204 283,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	180 900,00	201 220,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	180 900,00	201 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	180 900,00	201 220,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	694 699,80	700 598,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	694 699,80	700 598,71
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	157 396 622,63	187 106 102,04

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	21 120 300,00
EURO STOXX 50 0324	24 532 200,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	253 958,91	31 847,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 461 604,54	5 053 751,11
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	58 851,07	77 515,40
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 774 414,52	5 163 113,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 944,13	131 626,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 944,13	131 626,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 772 470,39	5 031 487,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 895 444,62	2 913 659,35
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 877 025,77	2 117 828,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-211 201,66	-51 743,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 665 824,11	2 066 084,49

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013392222 - Part DORVAL CONVICTIONS Q : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC.

FR0013299187 - Part DORVAL CONVICTIONS N : Taux de frais maximum de 1.30 % TTC.

FR0010565457 - Part DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,10% pour toutes les parts.

La commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire s'appuyant sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite part.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des mêmes montants de souscriptions/rachats applicables à la catégorie de part considérée à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite suivant : 50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SX5T Index) + 50% €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index), au cours de clôture. Il est libellé en Euro.

▪ Période de référence de la performance : La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence ; elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sousperformance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et de la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre :

- Lors de la clôture de l'exercice comptable précédent si des commissions de surperformance ont été prélevées sur cette clôture ;
- Ou à défaut, une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

- Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :
- La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.
- La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

• Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs sous réserve :

- Que le prélèvement de la commission de surperformance n'entraîne pas une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
- Et qu'après le prélèvement de la commission de surperformance, la performance nette du Fonds au titre de l'année de prélèvement ne devienne pas inférieure à celle de son indice de référence au titre de cette même année.

• Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

• Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Toutefois, il n'y aura de prélèvement de la commission de surperformance que si la performance du Fonds est supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la période de référence et si le Fonds a enregistré une performance positive sur son exercice comptable.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS N	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS Q	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	186 204 283,33	226 152 810,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 135 732,68	10 981 084,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-54 356 882,53	-31 442 553,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 500 663,67	6 470 210,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 892 492,17	-2 130 749,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	370 360,00	13 194 560,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 192 295,00	-13 231 032,50
Frais de transactions	-158 113,51	-604 711,31
Différences de change	-20 243,05	-57 952,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 073 303,64	-24 875 680,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	21 291 946,95	4 218 643,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 218 643,31	-29 094 323,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-20 320,00	-369 530,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	180 900,00	201 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-201 220,00	-570 750,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 877 025,77	2 117 828,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	156 521 022,83	186 204 283,33

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	24 532 200,00	15,67
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	24 532 200,00	15,67
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 052 230,94	2,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 052 230,94	2,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	38 359,30
	Dépôts de garantie en espèces	1 644 079,10
TOTAL DES CRÉANCES		1 682 438,40
DETTES		
	Rachats à payer	21 856,48
	Frais de gestion fixe	672 843,32
TOTAL DES DETTES		694 699,80
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		987 738,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC		
Parts souscrites durant l'exercice	226,114	388 263,20
Parts rachetées durant l'exercice	-15 995,074	-27 068 550,53
Solde net des souscriptions/rachats	-15 768,960	-26 680 287,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 744,247	
Part DORVAL CONVICTIONS N		
Parts souscrites durant l'exercice	5 189,399	484 527,49
Parts rachetées durant l'exercice	-37 974,109	-3 533 629,16
Solde net des souscriptions/rachats	-32 784,710	-3 049 101,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	42 093,920	
Part DORVAL CONVICTIONS Q		
Parts souscrites durant l'exercice	107,490	12 536,56
Parts rachetées durant l'exercice	-110,208	-12 649,02
Solde net des souscriptions/rachats	-2,718	-112,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	443,490	
Part DORVAL CONVICTIONS R		
Parts souscrites durant l'exercice	47 620,475	7 250 405,43
Parts rachetées durant l'exercice	-156 620,346	-23 742 053,82
Solde net des souscriptions/rachats	-108 999,871	-16 491 648,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	954 495,721	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	54 230,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	91 660,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	168,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 749 384,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			15 695 169,87
	FR0013392321	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q	5 502 358,68
	FR001400E9K9	DORVAL GLOBAL VISION Part Q	1 386 894,41
	FR0013378163	DORVAL MANAGEURS Q	3 465 598,46
	FR0013392255	DORVAL MANAGEURS SMALL CAP EURO Q	1 565 331,57
	FR0013392347	DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO PART Q C4	3 774 986,75
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			15 695 169,87

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 665 824,11	2 066 084,49
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 665 824,11	2 066 084,49

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	55 825,90	500 961,85
Total	55 825,90	500 961,85

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	54 091,09	84 103,91
Total	54 091,09	84 103,91

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 325,17	1 205,09
Total	1 325,17	1 205,09

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 554 581,95	1 479 813,64
Total	1 554 581,95	1 479 813,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 444 469,33	2 995 304,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 444 469,33	2 995 304,49

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-48 363,13	443 932,67
Total	-48 363,13	443 932,67

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-63 623,47	105 371,67
Total	-63 623,47	105 371,67

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-840,47	753,61
Total	-840,47	753,61

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 331 642,26	2 445 246,54
Total	-2 331 642,26	2 445 246,54

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	328 695 775,00	249 229 653,81	226 152 810,62	186 204 283,33	156 521 022,83
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC en EUR					
Actif net	49 872 217,91	35 371 970,29	31 849 965,99	28 061 958,09	3 093 106,51
Nombre de titres	32 456,183	22 847,966	18 243,523	17 513,207	1 744,247
Valeur liquidative unitaire	1 536,60	1 548,14	1 745,82	1 602,33	1 773,31
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-187,83	29,89	33,13	25,34	-27,72
Capitalisation unitaire sur résultat	11,11	15,25	20,77	28,60	32,00
Parts DORVAL CONVICTIONS M en EUR					
Actif net	6 651 714,12	3 244 943,37	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	64 481,9132	30 915,0859	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	103,15	104,96	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-12,55	2,06	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47	2,05	0,00	0,00	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS N en EUR					
Actif net	2 724 892,16	4 719 823,39	7 356 039,20	6 578 048,54	4 072 185,01
Nombre de titres	31 894,330	55 092,121	76 468,145	74 878,630	42 093,920
Valeur liquidative unitaire	85,43	85,67	96,19	87,84	96,74
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-10,47	1,65	1,83	1,40	-1,51
Capitalisation unitaire sur résultat	0,18	0,47	0,73	1,12	1,28
Parts DORVAL CONVICTIONS Q en EUR					
Actif net	84 219,48	128 842,76	89 980,86	48 478,19	53 698,21
Nombre de titres	831,000	1 249,416	765,416	446,208	443,490
Valeur liquidative unitaire	101,34	103,12	117,55	108,64	121,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-12,28	1,97	2,20	1,68	-1,89
Capitalisation unitaire sur résultat	1,46	2,02	2,60	2,70	2,98

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts DORVAL CONVICTIONS R en EUR					
Actif net	269 362 731,33	205 764 074,00	186 856 824,57	151 515 798,51	149 302 033,10
Nombre de titres	1 931 092,868	1 473 607,474	1 194 180,865	1 063 495,592	954 495,721
Valeur liquidative unitaire	139,48	139,63	156,47	142,46	156,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,14	2,71	2,98	2,29	-2,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,11	0,56	0,89	1,39	1,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	7 895	1 453 943,20	0,93
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 819	4 553 257,05	2,91
AURUBIS AG	EUR	2 440	181 194,40	0,12
BASF SE	EUR	40 071	1 954 663,38	1,25
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	44 293	4 463 848,54	2,85
CECONOMY AG	EUR	348 400	862 638,40	0,55
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	5 300	200 870,00	0,13
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 434	1 572 941,00	1,01
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	42 894	1 924 010,37	1,22
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	143 148	3 113 469,00	1,99
FRAPORT AG	EUR	3 390	185 636,40	0,12
FREENET NOM.	EUR	7 570	191 823,80	0,12
GERRESHEIMER AG	EUR	2 020	190 587,00	0,12
HUGO BOSS NOM.	EUR	2 810	189 562,60	0,12
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	54 279	2 051 746,20	1,31
KION GROUP AG	EUR	4 850	187 549,50	0,12
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	11 443	715 759,65	0,46
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	6 613	2 480 536,30	1,58
SAP SE	EUR	47 381	6 608 701,88	4,22
SIEMENS AG-REG	EUR	37 595	6 388 142,40	4,08
THYSSENKRUPP AG	EUR	29 520	186 330,24	0,12
TOTAL ALLEMAGNE			39 657 211,31	25,33
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	3 480	196 272,00	0,12
BAWAG GROUP AG	EUR	4 090	196 238,20	0,13
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	5 830	189 183,50	0,12
WIENERBERGER AG	EUR	6 320	190 990,40	0,12
TOTAL AUTRICHE			772 684,10	0,49
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	37 740	2 204 770,80	1,41
ETABLISSEMENTS COLRUYT	EUR	4 680	190 944,00	0,12
TOTAL BELGIQUE			2 395 714,80	1,53
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	276 453	2 274 102,38	1,45
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	724 471	2 738 138,14	1,75
IBERDROLA SA	EUR	274 825	3 262 172,75	2,08
INDITEX	EUR	48 943	1 929 822,49	1,24
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	28 900	189 295,00	0,12
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	3 290	198 058,00	0,13
MAPFRE S.A. / EX CORPORACION MAPFRE	EUR	96 570	187 635,51	0,12
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	18 920	190 335,20	0,12
UNICAJA BANCO SA	EUR	208 640	185 689,60	0,12
TOTAL ESPAGNE			11 155 249,07	7,13
FINLANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HUHTAMAKI OY	EUR	5 180	190 261,40	0,12
KONECRANES SHS	EUR	4 820	196 559,60	0,13
NOKIA (AB) OYJ	EUR	18 742	57 200,58	0,03
NORDEA BANK ABP	EUR	30 126	338 194,48	0,22
QT GROUP OYJ	EUR	2 870	185 115,00	0,12
TOTAL FINLANDE			967 331,06	0,62
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	22 979	4 047 061,48	2,59
ALTEN	EUR	1 400	188 440,00	0,13
AXA	EUR	90 821	2 678 311,29	1,71
BNP PARIBAS	EUR	64 126	4 013 646,34	2,56
CREDIT AGRICOLE	EUR	61 339	788 328,83	0,51
DANONE	EUR	28 865	1 693 798,20	1,09
ELIS	EUR	10 040	189 655,60	0,12
ESSILORLUXOTTICA	EUR	13 444	2 441 430,40	1,56
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	8 960	182 963,20	0,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 580	189 442,00	0,12
GROUPE FNAC	EUR	103 311	2 841 052,50	1,82
HERMES INTERNATIONAL	EUR	344	660 067,20	0,42
IPSOS	EUR	3 360	190 680,00	0,12
JCDECAUX SE	EUR	10 710	194 922,00	0,12
KERING	EUR	8 234	3 285 366,00	2,10
L'OREAL	EUR	10 147	4 572 745,55	2,92
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 444	1 792 918,40	1,14
MERCIALYS	EUR	82 030	815 788,35	0,52
NEOEN SA	EUR	6 380	193 186,40	0,13
NEXANS SA	EUR	2 380	188 615,00	0,12
PERNOD RICARD	EUR	8 867	1 416 503,25	0,91
RUBIS	EUR	8 360	188 100,00	0,12
SAFRAN SA	EUR	15 524	2 475 457,04	1,58
SANOFI	EUR	41 471	3 722 436,96	2,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	23 632	4 295 824,96	2,75
SCOR SE	EUR	7 020	185 749,20	0,12
SOITEC SA	EUR	1 170	189 306,00	0,12
SOPRA STERIA	EUR	960	189 888,00	0,12
SPIE SA	EUR	6 660	188 478,00	0,12
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	8 660	183 245,60	0,12
TOTALENERGIES SE	EUR	31 068	1 913 788,80	1,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	26 800	765 408,00	0,48
VINCI SA	EUR	44 772	5 090 576,40	3,25
WENDEL	EUR	2 320	187 108,00	0,12
TOTAL FRANCE			52 140 288,95	33,31
GRECE				
FOLLI FOLLIE GR	EUR	350 000	0,00	0,00
TOTAL GRECE			0,00	0,00
IRLANDE				
GLANBIA PLC	EUR	12 570	187 418,70	0,12
TOTAL IRLANDE			187 418,70	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	22 180	189 284,12	0,12
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	62 490	189 094,74	0,12
DE LONGHI SPA	EUR	6 380	194 717,60	0,13
ENEL SPA	EUR	341 651	2 299 311,23	1,47
INTESA SANPAOLO	EUR	723 541	1 912 680,63	1,22
REPLY FRAZION	EUR	1 620	193 590,00	0,12
UNICREDIT SPA	EUR	6 838	167 975,47	0,11
Webuild S.p.A.	EUR	102 060	186 463,62	0,12
TOTAL ITALIE			5 333 117,41	3,41
LUXEMBOURG				
SES	EUR	33 290	198 408,40	0,13
TOTAL LUXEMBOURG			198 408,40	0,13
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	1 134	1 322 924,40	0,84
AIRBUS SE	EUR	25 403	3 550 831,34	2,27
ALFEN BEHEER BV	EUR	3 500	210 980,00	0,13
ARCADIS	EUR	3 940	192 429,60	0,12
ASML HOLDING NV	EUR	16 400	11 179 880,00	7,15
CSM NV	EUR	10 130	196 319,40	0,12
ING GROEP NV	EUR	169 275	2 289 613,65	1,47
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	58 036	1 509 806,54	0,96
PROSUS NV	EUR	80 102	2 161 552,47	1,38
SIGNIFY NV	EUR	6 230	188 893,60	0,12
STELLANTIS NV	EUR	8 287	175 228,62	0,12
TOTAL PAYS-BAS			22 978 459,62	14,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			135 785 883,42	86,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées			135 785 883,42	86,75
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q	EUR	45 602,177	5 502 358,68	3,52
DORVAL GLOBAL VISION Part Q	EUR	13 070,346	1 386 894,41	0,88
DORVAL MANAGEURS Q	EUR	27 620,933	3 465 598,46	2,22
DORVAL MANAGEURS SMALL CAP EURO Q	EUR	12 046,572	1 565 331,57	1,00
DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO PART Q C4	EUR	37 272,776	3 774 986,75	2,41
TOTAL FRANCE			15 695 169,87	10,03
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			15 695 169,87	10,03
TOTAL Organismes de placement collectif			15 695 169,87	10,03
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-540	180 900,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			180 900,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			180 900,00	0,12
TOTAL Instruments financier à terme			180 900,00	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-180 900	-180 900,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			-180 900,00	-0,12
Créances			1 682 438,40	1,07
Dettes			-694 699,80	-0,44
Comptes financiers			4 052 230,94	2,59
Actif net			156 521 022,83	100,00

Parts DORVAL CONVICTIONS N	EUR	42 093,920	96,74
Parts DORVAL CONVICTION.'I' FCP 3DEC	EUR	1 744,247	1 773,31
Parts DORVAL CONVICTIONS Q	EUR	443,490	121,08
Parts DORVAL CONVICTIONS R	EUR	954 495,721	156,41